

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 7

I. A l'alinéa 21, supprimer les mots : "d'intervention".

II. En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 22, 26, 34, 69, 77, 112, 113, 117, 150, 151, 155, 188, 196, 232, 233, 237 et 245.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.